



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
26 février 2018

Épisode de pollution de l'air en Haute-Garonne

Le département de la Haute-Garonne est concerné par un dépassement du seuil d'alerte pour un phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension pour la journée du lundi 26 février 2018.

Description du phénomène

L'épisode de pollution aux particules en suspension qui touche actuellement le département de la Haute-Garonne est prévu de se poursuivre lundi 26 février. Les conditions météorologiques anticycloniques accompagnées d'une vague de froid favoriseront l'accumulation des polluants dans l'air sous l'effet des émissions polluantes. La situation restera donc stable tant que ces conditions se maintiendront. Cette procédure est valable pour la journée du lundi 26 février 2018.

Face à cette situation, le préfet de la Haute-Garonne a décidé de maintenir la mesure d'urgence destinée à limiter l'émission de polluants :

Abaissement des vitesses maximales autorisées sur les voiries du département

- à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h.

Comment limiter la pollution de l'air ?

- ✓ Réduire les vitesses de tous les véhicules ;
- ✓ Pratiquer le covoiturage,
- ✓ Utiliser les transports en commun,
- ✓ Privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;
- ✓ Éviter d'allumer des feux d'agrément ;
- ✓ Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;
- ✓ Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;

Par ailleurs des recommandations sanitaires doivent être adoptées :

Recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles :

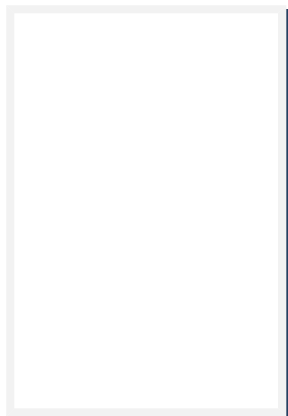
- ✓ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45



- ✓ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- ✓ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
 1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
 2. Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
 3. Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Recommandations pour la population générale :

- ✓ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- ✓ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
 1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

Pour plus de renseignements complémentaires :

oramip.atmo-midipyrenees.org

● *Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.*

● *Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)*